année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Obligation d'anesthésie pour couper la queue des moutons (Mo. 21.3403)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Obligation d'anesthésie pour couper la queue des moutons (Mo. 21.3403), 2021 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.10.2024.

Sommaire

Chronique générale 1
Economie 1
Agriculture 1
Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux 1

Abréviations

WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
TSchG	Tierschutzgesetz

CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
LPA	Loi fédérale sur la protection des animaux

Chronique générale

Economie

Agriculture

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

MOTION
DATE: 18.06.2021
KAREL ZIEHLI

Meret Schneider (verts, ZH) demande aux autorités de **rendre obligatoire l'anesthésie des moutons lors du raccourcissement de leur queue**. Elle explique qu'une exception existe encore pour ces ongulés dont on peut couper la queue pour des raisons de bien-être animal; une pratique interdite depuis quelques temps pour les chiens, porcs ou autres bovins. Reconnaissant les avantages d'un tel acte dans le cas des moutons, la députée zurichoise considère qu'il devrait dans tous les cas, même dans les huit premiers jours de vie, être fait sous anesthésie; la castration – un acte similaire – étant soumise à une telle obligation.
Vraisemblablement convaincu par ces arguments, le Conseil fédéral a appelé le Parlement à accepter la motion. C'est donc sans discussion que le Conseil national l'a adoptée. [1]

MOTION
DATE: 30.05.2022
KAREL ZIEHLI

A l'image du Conseil national, la motion Schneider (verts, ZH) visant à **rendre obligatoire l'anesthésie des moutons lors du raccourcissement de leur queue** a été acceptée à l'unanimité par la chambre haute. Le rapporteur de la CSEC-CE, Hannes Germann (udc, SH) a précisé que la pratique consistant à raccourcir la queue des moutons était autorisée pour ces animaux – contrairement aux chiens, cochons, vaches ou chevaux – pour des raisons d'hygiène et de risques d'infections. Alors que la Loi sur la protection des animaux (LPA) interdit toute pratique générant de la souffrance, une exception était jusqu'à présent accordée à ce genre d'opération sans anesthésie avant le septième jour de vie des animaux. Il était alors considéré, lors de l'édiction de cette exception, que les jeunes animaux avaient une plus grande tolérance à la souffrance; un point de vue déjà réfuté lors des débats sur la castration des porcelets. Apportant son soutien au texte, le Conseil fédéral est maintenant chargé de le mettre en application en interdisant la coupe des queues de mouton pratiquée sans anesthésie. [2]

---

1) AB NR, 2021, S.1476
2) AB SR, 2022, S.268 f.